

d) Sa tâche consiste à aider le ministre de l'Agriculture à s'acquitter de divers détails afin de veiller, dans l'intérêt de tous les Canadiens, à ce que la production des produits alimentaires dans notre pays soit efficace, économique et stable.

e) \$11,800 par an.

f) Le 20 avril 1964.

FOURRIÈRE DE SUFFIELD

Question n° 1864—M. Horner (Acadia):

Au sujet de la mise en fourrière des bestiaux par le Conseil de recherches pour la défense à la Station expérimentale de Suffield, pourquoi le nombre des bestiaux mis en fourrière a-t-il augmenté ou diminué a) en 1961, b) en 1962, c) en 1963?

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Les patrouilles aériennes effectuées dans la région expérimentale qui ont débuté en décembre 1960 ont permis de surveiller plus facilement et étroitement le pâturage et de recueillir un plus grand nombre d'animaux. On croit que la diminution est attribuable au fait que les patrouilles aériennes incitent à prendre de plus grandes précautions pour empêcher les animaux de pénétrer dans la région interdite.

PARC NATIONAL DES HAUTES-TERRES

Question n° 1874—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

Quel montant de salaires a été payé au Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton au cours de chacune des années financières depuis 1953 à ce jour pour les catégories suivantes: a) traitements de fonctionnaires, b) salaires payés aux employés aux taux régnants (i) exploitation et entretien, (ii) construction?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Voici le montant des salaires payés au parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton:

	Traite- ments des fonction- naires	Salaires (exploit- ation et entretien)	Salaires (Cons- truction)
1953-1954	31,213	99,191	x
1954-1955	34,663	95,983	x
1955-1956	36,788	100,087	x
1956-1957	41,604	114,377	x
1957-1958	43,231	121,105	x
1958-1959	45,731	124,291	x
1959-1960	50,731	151,300	x
1960-1961	60,845	159,346	x
1961-1962	68,373	158,084	x
1962-1963	75,585	171,739	x
1963-1964	97,349	176,648	151,305
1964-1965			

(31 août 1964) 40,147 90,616 43,370

x De 1953-1954 à 1962-1963 inclusivement, les salaires afférents à la construction n'étaient pas inscrits séparément.

[L'hon. M. Hays.]

YARMOUTH (N.-É.)—LOYERS MODIQUES

Question n° 1876—M. Crouse:

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement et la ville de Yarmouth, ou la compagnie *Yarmouth Housing Limited* ont-elles conclu une entente relative à la construction et à l'aménagement d'une zone d'habitations à loyer modique dans cette ville? Dans l'affirmative, a-t-on stipulé que ces habitations ne seraient louées qu'aux familles dont le revenu est peu élevé et a-t-on établi le revenu maximum qui serait acceptable?

2. En vertu des ententes conclues par la Société centrale d'hypothèques et de logement et les compagnies de construction d'habitations, les chiffres fixés restent-ils en vigueur lorsque le revenu des locataires augmente? Dans l'affirmative, la Société centrale d'hypothèques et de logement ou les compagnies de construction d'habitations se chargent-elles d'expulser les locataires?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes): 1. Il existe entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et la *Yarmouth Housing Limited* des ententes concernant la construction et l'exploitation de deux programmes domiciliaires comportant en tout 56 unités de logement à l'intention des familles à revenu modique. Ces accords prévoient que ces logements doivent être loués à des familles à revenu modeste. Le plafond de revenu prévu pour être admis dans l'un de ces lotissements domiciliaires est de \$2,250, et de \$2,306 pour l'autre.

2. Dans les ententes en question, le plafond de revenu ne s'applique qu'au revenu touché au début du bail.

TRAVERSIER ENTRE CAP TORMENTINE ET BORDEN

Question n° 1877—L'hon. M. MacLean:

1. Les plans du traversier qui doit être construit pour être mis en service par les Chemins de fer nationaux du Canada entre le Cap Tormentine, au Nouveau-Brunswick et Borden dans l'Île-du-Prince-Édouard sont-ils terminés?

2. Quelle société d'ingénieurs en construction navale a-t-on engagée pour effectuer ce travail?

3. A-t-on lancé des appels d'offres pour la construction de ce bâtiment? Si oui, a) qui était l'adjudicataire, b) où construit-on ce traversier?

4. Quelle date a-t-on fixée pour son achèvement?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): 1. Oui.

2. La *G.T.R. Campbell & Company*, de Montréal (Québec).

3. Des appels d'offres ont été faits et le délai fixé pour les soumissions expire le 25 novembre 1964.

4. Décembre 1967.

ÂGES DES CHÔMEURS À HAMILTON (ONT.)

Question n° 1882—M. Howe (Hamilton-Sud):

Quel pourcentage des personnes appartenant aux groupes d'âge énumérés ci-dessous se trouvent actuellement sans emploi à Hamilton (Ontario), a) 15 à 24 ans, b) 25 à 34 ans, c) 35 à 44 ans, d) 45 à 54 ans, e) 55 à 65 ans?